

COMPTE RENDU DE LA REUNION

du 17 juin 2011

L'an deux mil onze, le dix sept juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de LAVAU SUR LOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian.

Etaient présents : BIGUET Christian, TRAMIER Claire, COULON Hervé, GAUTIER Maryline, DESROQUES Fabienne, LE TOUCHE Henri, VIAUD Cédric, DORNER Yoann, CHAPOUX Catherine.

Absents excusés : SAPHORE Ghislaine (procuration GAUTIER Maryline), BODINEAU Romuald (procuration BIGUET Christian), DOUAUD-RICORDEL Alice (procuration CHAPOUX Catherine). BRETECHE Christine (procuration LE TOUCHE Henri).

Madame TRAMIER Claire a été élue secrétaire de séance et en a accepté les fonctions.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 avril 2011.**

Le compte-rendu est approuvé à la majorité des personnes présentes.

ELECTIONS SÉNATORIALES – Désignation des délégués

Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Monsieur Yoann DORNER a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré huit conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M Henri LE TOUCHE, Maryline, GAUTIER, Fabienne DESROQUES, Catherine CHAPOUX.

Le maire a indiqué que conformément à l'article L 284 du code électoral, le conseil municipal devait élire trois délégués et trois suppléants.

Résultats de l'élection des délégués :

M Christian BIGUET, Maryline GAUTIER et Claire TRAMIER ont été proclamés élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.

Résultats de l'élection des suppléants :

M Henri LE TOUCHE, Hervé COULON et Cédric VIAUD ont été proclamés élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.

Le procès-verbal a été dressé et clos à vingt et une heures et sept minutes.

CONVENTION DE COOPÉRATION DES BIBLIOTHÈQUES

Claire TRAMIER résume au conseil municipal l'historique de l'étude et l'acheminement vers une coopération des bibliothèques.

La coopération a pour objectifs de :

- Constituer un ensemble qui apporte une valeur ajoutée pour les publics et un épanouissement nouveau dans un projet commun pour les responsables des bibliothèques tout en conservant une proximité du service aux habitants et une identité propre,
- Offrir le même service à l'ensemble des habitants du territoire,
- Renforcer les bibliothèques municipales.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide, à l'unanimité, la signature de la convention de coopération des bibliothèques.

DEMANDE DE SUBVENTION ÉCOLE PUBLIQUE – voyages scolaires

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'attribution suivante :

- 275 € pour le car et 1 € par élève soit 45 € pour la sortie aux Naudières le 10 juin,
- 154 € pour le car de la sortie du 23 juin à Prinquiau.

Il est suggéré, pour l'avenir, d'attribuer une subvention en début d'année pour aider l'école à prévoir ses voyages en fonction de son budget.

DEMANDE DE SUBVENTION COMITÉ DES FÊTES – fête du Port 2011

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'accorder une subvention d'un montant de 500 € pour la fête du port du 15 mai dernier.

Il est suggéré, pour l'avenir, d'attribuer une subvention en début d'année pour aider l'association à prévoir son budget, plutôt que de l'aider à le boucler après l'évènement.

Monsieur le maire a fait part au conseil municipal des remerciements de Aurore CHATEIGNER, au nom du Comité des fêtes, pour les avoir aidés au transport de la scène.

TRAVAUX

2 devis ont été reçus pour le remplacement de la « porte de la bibliothèque ».

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à la majorité (une abstention) de choisir le devis le moins disant de la société AMSV de Cordemais pour remplacer cette porte (environ 1408 €H.T.)

Des travaux de bicouche ont été effectués pour 3100 € sur la rue derrière le lotissement « le Clos de la Bergerie ».

Des travaux pour matérialiser le chemin piétonnier le long de la rue de l'école vont avoir lieu la semaine 25 pour un montant de 2600 €

ACHAT LICENCE COMMERCE

La période pour la liquidation judiciaire du « Bar de l'écluse » se termine ce mois-ci et aucun repreneur ne s'est manifesté. La résiliation du bail vers le propriétaire va pouvoir se faire.

La commune tend vers une démarche de développement d'un commerce, mais quelle formule de commerce ?

Proposition de rachat de la licence.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de négocier avec le liquidateur judiciaire pour le rachat de la licence.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF – avenant au contrat d'affermage

Nous avons un contrat d'affermage pour l'entretien de la station d'épuration avec la Société COFELY. Elle a décidé de transférer l'activité vers La Lyonnaise des Eaux. D'où la nécessité de signer un avenant avec chaque commune, sachant que rien ne change dans les termes du contrat à part le nom de l'entreprise.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de signer l'avenant au contrat d'affermage.

URBANISME – dossier HOFLACK / QUENEAU

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Monsieur HOFLACK a déposé un recours contre la commune pour avoir délivré un permis de construire à Monsieur et Madame QUENEAU sur une parcelle rue du Cadran.

AMÉNAGEMENT DU BOURG – compte-rendu des réunions de la commission

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal des propositions du Cabinet GAROS, mandaté pour mener une étude sur un aménagement possible et futur du centre bourg.

Informations diverses :

- Le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire a lancé un programme de dématérialisation des échanges liés au contrôle de légalité des actes des collectivités locales. Le projet reste à étudier, en lien avec la C.C.L.S..
- Des travaux sont prévus à partir de septembre prochain sur le site de la Garenne – la Fontaine – le Legas pour le changement de canalisations sur le réseau d'eau.
- Les divers travaux touchant la salle des Prés Salés sont terminés.
- Une réunion publique aura lieu sur la Chapelle Launay concernant la redevance incitative, qui concernera tous les Lavausiens.
- SYDELA : évolution des statuts au 1^{er} janvier 2012

- Jurés d'assise : Madame Marie-Thérèse PICOT, demeurant à l'Orme, a été désignée par tirage au sort pour faire partie des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré aux Assises pour l'année 2012.
- Prochaine commission voirie-environnement le samedi 9 juillet prochain à 9h30.

Fin à 0h30.